

Conseil municipal du 24 avril 2014

Ordre du jour :

Échange de terrain Boucher
Travaux école
Subventions aux associations
Questions diverses

Présents : tous les membres du conseil, la secrétaire, la presse
secrétaire : Hervé Quéré

On trouvera régulièrement les lettres **YCG** pour désigner monsieur le maire : Yves Claude Guillou.

Terrains Boucher et Corler

YCG expose les motifs.

Approbation d'une modification dans l'échange de terrain avec Marie Françoise Boucher

Approbation d'achat et d'échange de terrain avec la famille Corler

Pour le terrain que la commune achète à la famille Corler un prix de négociation de 2000€ est proposé par YCG : approbation

Travaux école et difficultés financières

L'architecte va déposer le permis de construire.

Un accord pour une subvention DETR de 82000€ a été transmis à la mairie.

YCG expose la marche à suivre par rapport à la communauté de communes du Yeun Elez. En effet le projet doit être approuvé par le bureau de la CCYE. YCG considère qu'un accord sur les travaux devrait entraîner aussi un engagement de soutien de la CCYE pour un rétablissement de la situation financière de la commune de Saint-Rivoal.

YCG souhaite également obtenir des entretiens avec des élus de différents niveaux pour leur parler de l'avenir de la commune :

- Paul Molac, député, à l'initiative de l'amendement concernant l'enseignement bilingue (Loi NOTRE)
- Léna Louarn, conseillère régionale chargée de la langue bretonne
- François Marc et Jean Jacques Urvoas, sénateurs
- Nathalie Sarrabezolles, présidente de l'assemblée départementale du Finistère

Un courrier sera préparé dans ce sens.

YCG annonce qu'une nouvelle réunion aura lieu à la sous-préfecture en présence des maires concernés par la scolarisation d'élèves à l'école bilingue (Saint-Rivoal, Brasparts, Lopérec, Hanvec)

YCG expose le statut d'embauche de Karine Hamon en contrat aidé : 20 heures par semaine, remboursé à 70 %.

YCG expose les enjeux à mettre en avant dans le cadre d'un possible rapprochement entre la Communauté de communes du Yeun-Elez et la Communauté de communes des Monts-d'Arrée. Le problème du fonctionnement de l'école bilingue sera dans la discussion, éventuellement aussi avec d'autres futures communautés de communes.

Hervé Quéré expose un point de vue partagé par quelques membres du conseil : à savoir que la commune de Saint-Rivoal fait bénéficier l'ensemble du département et même la région de services

liés notamment au milieu naturel et au bilinguisme et qu'il n'est pas normal qu'il n'y ait pas de retour financier pour ce service. La préservation de ces biens communs a un coût pour les habitants qui ne doivent pas être les seuls à le supporter à travers le budget de la commune. Il propose d'étudier la faisabilité de la perception d'une taxe de stationnement sur le parking de la montagne St-Michel pour améliorer les recettes de la commune. Cette proposition pourrait être mentionnée lors d'une rencontre avec les élus du conseil départemental.

Mickaël Toullec approuve cette initiative et argumente dans le sens d'une étude technique pour éprouver la validité de cette proposition. L'acceptabilité d'un tel projet ne pourrait être admise qu'associée à une communication intelligente sur la nécessité pour Saint-Rivoal de trouver des recettes supplémentaires. Ceci devient vital, surtout avec la baisse programmée de la DGF : moins 2166€ en 2014, moins 7451€ en 2015, moins 12758€ en 2016, moins 18043€ en 2017.

YCG compte aussi mettre le problème sur la table lors de l'élection du président de PNRA.

Subventions

L'enveloppe globale est de 3000€.

Mickaël Toullec estime que les associations ne sont pas suffisamment prévenues de la date de remise des demandes. YCG répond que la date du conseil et son ordre du jour sont annoncés par la presse.

Répartition :

	Note	
Collège François Manach	20€ par enfant	
Skol Diwan	20€ par enfant	
EPHAD Pleyben		30,00 €
Leur ar C'horneg		100,00 €
Asso Saint-Hubert		100,00 €
Fest-noz ar c'harter		120,00 €
Kroazhent	En attente de bilan	450,00 €
ADMR		150,00 €
DDEN		15,00 €
Vivre dans les Monts d'Arrée		20,00 €
Bibliothèque municipale		300,00 €
Musik an arvorig		15,00 €
Secours populaire		15,00 €
Eaux et rivières		30,00 €
Amicale laïque APE		1 000,00 €
Ecomusée	En attente de demande	
Bruded		43,75 €

Une demande de participation à un plan d'aide, pour un montant de 150€, a été demandée par le conseil départemental pour une habitante de Saint-Rivoal . Accord après discussion.

Michel Le Signor demande à s'absenter pour raison personnelle.

Questions diverses

TAFTA : Par manque de temps, la délibération est reportée au prochain conseil.

Perception du produit de la vente de **la brochure de visite du sentier de patrimoine**.

La situation légale de cette vente à 2€, par rapport aux finances publiques, n'a pas été clairement définie lors de la mise en place du projet. L'impression a été payée par la CCYE.

Le prix de 2€ a été fixé pour dissuader le gaspillage mais ne correspond finalement qu'au travail bénévole fait par des membres de la commission « Chemins et cadre de vie » pour la conception et la mise en page. L'éditeur de l'ouvrage est la mairie puisque l'ISBN est à son nom.

La solution la plus simple semble de verser le produit de la vente sur la régie du gîte.

Mickaël Toullec fait un retour sur une série de problèmes évoqués lors d'une précédent **réunion de coordination des associations** de la commune.

Forfait annuel de location de la salle à 90€ pour les activités courantes de Kroazhent. Le conseil est d'avis de maintenir le statut-quo, la location pour activité destinée à rentrer de fonds faisant l'objet d'une autre type de location.

Harmonisation des tarifs de location de salle de réunion sur la CCYE : difficile car chaque commune est maîtresse chez elle.

Convention d'occupation de la salle : elle reste à rédiger

Projet informatisation de la bibliothèque : c'est Katell Guillou qui rassemble les devis et fait un choix technique avec l'aide de la bibliothèque centrale. Le projet sera à valider par la mairie quand il sera prêt.

Éclairage de l'accès à la bibliothèque par l'escalier : plusieurs solutions sont possibles : lampes à déclenchement, éclairage public ?

Signaler la bibliothèque par un panneau : reste à faire

Protection autour du poêle : reste à faire

Aménagement du talus : reste une petite intervention à faire

Bro an Aré : l'accès a été corrigé

Élu référent à la bibliothèque : ce sera Dominique Ducassé

Clé de la salle : la bibliothèque a une clé car elle doit pouvoir intervenir en cas de coupure de courant. Il n'est pas souhaitable d'avoir trop de clés en circulation. Par contre, lors de fest-noz sous la halle ouverte, il faut avoir la clé qui permet d'accéder au disjoncteur.

La séance du conseil est levée.

